

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DU LOT



PROCÈS-VERBAL D'INSTALLATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 17 AVRIL 2014

L'an deux mil quatorze, le dix-sept avril à vingt heures trente, les conseillers communautaires de la Communauté de communes CAZALS-SALVIAC, élus conformément aux dispositions des articles L273-3, 273-6 et 273-11 du code électoral, se sont réunis dans la salle de la Maison communautaire de Salviac sur la convocation qui leur a été adressée par le Président, conformément aux articles L5211-2 et L5211-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

- Commune des Arques : BONAFOUS Jérôme
- Commune de Cazals : MARTIN Thierry, GAIRIN Marie-Jeanne, ALAZARD Laurent
- Commune de Dégagnac : BLANC Madeleine, FIGEAC Michel, BESSIÈRES Rosette
- Commune de Frayssinet-le-Gélat : GUITOU Jean-François, MARLARD Pierre
- Commune de Gindou : FIGEAC Mireille, LAFON Joël
- Commune de Goujounac : ROUX Jacques
- Commune de Lavercantière : VILARD Gilles, VIGNAUD Fabienne
- Commune de Léobard : VAYSSIÈRES André
- Commune de Marminiac : BARGUES André, MARTEL Jean-Luc
- Commune de Montcléra : DUPUY Jacques, COSTES Serge
- Commune de Pomarède : ANNÈS Jean
- Commune de Rampoux : PÉRIÉ Pascal
- Commune de Saint-Caprais : AUBRY Richard
- Commune de Salviac : FAUCON Alain, BÉNAZÉRAF Catherine, PAUL Marcel, IRAGNES-COLIN Viviane, RUSCASSIE Philippe, DELPECH Anne-Marie
- Commune de Thédirac : COURNAC Jean-Marie, DOMINGUES Magali

Étaient absents : (néant).

Assistaient également à la séance les suppléants, sans voix délibérative :

- Commune des Arques : DE NARDI Fabrice
- Commune de Léobard : BOUYGUES Christian
- Commune de Pomarède : GRINFAN Nadine

La séance a été ouverte par Monsieur BARGUES André, Président sortant, qui a procédé à l'appel nominal. Il a donné connaissance des renonciations au mandat de conseiller communautaire de Messieurs THEULET Guy et GUITOU Gérard, respectivement 1^{er} adjoint des communes de Montcléra et Thédirac, qui lui ont été adressées conformément à l'article L5211-1 du CGCT.

Il a déclaré les membres du conseil communautaire listés ci-dessus, présents et absents, installés dans leurs fonctions.

Monsieur BONAFOUS Jérôme a été désigné en qualité de secrétaire de séance.

Monsieur FAUCON Alain, doyen d'âge du conseil, a pris ensuite la présidence de l'assemblée, conformément à l'article L2122-8 du CGCT. Il a constaté que la condition de quorum était remplie et a invité le conseil à procéder à l'élection du Président. Il a rappelé qu'en application des articles L5211-2, L2122-4 et L2122-7 du CGCT, le Président est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Monsieur BARGUES André est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	5
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	25
Majorité absolue	13

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur BARGUES André	24 voix
Monsieur PAUL Marcel	1 voix

Monsieur BARGUES André ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé Président et a été immédiatement installé.

Conformément aux dispositions prévues à l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriales, le Président a invité le Conseil à fixer le nombre de vice-présidents et de membres du bureau, puis à procéder à leur élection.

NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS

Le nombre de vice-présidents est fixé à l'unanimité à : 6

ÉLECTION DU PREMIER VICE- PRÉSIDENT

Monsieur VILARD Gilles est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	7
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	23
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur VILARD Gilles	22 voix
Monsieur MARTIN Thierry	1 voix

Monsieur VILARD Gilles ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé premier Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SECOND VICE- PRÉSIDENT

Madame BÉNAZÉRAF Catherine est candidate.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	8
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	22
Majorité absolue	12

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame BÉNAZÉRAF Catherine	21 voix
Monsieur FAUCON Alain	1 voix

Madame BÉNAZÉRAF Catherine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée seconde Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU TROISIÈME VICE- PRÉSIDENT

Monsieur MARTIN Thierry est candidat.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	2
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	28
Majorité absolue	15

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur MARTIN Thierry	26 voix
Monsieur ALAZARD Laurent	1 voix
Monsieur DUPUY Jacques	1 voix

Monsieur MARTIN Thierry ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé troisième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU QUATRIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame BLANC Madeleine est candidate.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	3
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	27
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame BLANC Madeleine	27 voix
------------------------	---------

Madame BLANC Madeleine ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée quatrième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

ÉLECTION DU CINQUIÈME VICE- PRÉSIDENT

Messieurs ANNÈS Jean et ROUX Jacques sont candidats.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Monsieur ANNÈS Jean	21 voix
Monsieur ROUX Jacques	5 voix

Monsieur ANNÈS Jean ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé cinquième Vice-Président et a été immédiatement installé.

ÉLECTION DU SIXIÈME VICE- PRÉSIDENT

Madame FIGEAC Mireille et Monsieur ROUX Jacques sont candidats.

Chaque membre du conseil, à l'appel de son nom, a déposé dans l'urne prévue à cet effet son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	30
À déduire : bulletins blancs ou nuls (à annexer au procès-verbal)	4
RESTE, pour le nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14

Ont obtenu au premier tour de scrutin :

Madame FIGEAC Mireille	20 voix
Monsieur ROUX Jacques	6 voix

Madame FIGEAC Mireille ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée sixième Vice-Présidente et a été immédiatement installée.

COMPOSITION DU BUREAU

Sous la présidence de Monsieur BARGUES André, après délibération et conformément à l'article L5211-10 du CGCT, le Conseil de communauté a déterminé, à 18 voix pour, la composition du Bureau :

1 Président
5 vice-présidents
9 membres

ÉLECTION DES MEMBRES DU BUREAU

Ont été élus membres du Bureau à l'unanimité et ont été immédiatement installés :

BARGUES André, Président	COSTES Serge
VILARD Gilles, Vice-Président	COURNAC Jean-Marie
MARTIN Thierry, Vice-Président	FAUCON Alain
BLANC Madeleine, Vice -Présidente	MARLARD Pierre
ANNÈS Jean, Vice-Président	PÉRIÉ Pascal
FIGEAC Mireille, Vice-Présidente	ROUX Jacques
AUBRY Richard	VAYSSIÈRES André
BONAFOUS Jérôme	

OBSERVATIONS ET RÉCLAMATIONS

Néant

TENUE DES SÉANCES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Sur proposition du Président, le conseil communautaire décide, à l'unanimité des membres présents, de se réunir chaque 3^{ème} jeudi du mois. Les séances se tiendront dans l'une des communes membres ; le lieu sera déterminé au cours de la réunion précédente.

La convocation avec l'ordre du jour sera adressée aux conseillers communautaires conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

ONT SIGNÉ LES MEMBRES PRÉSENTS.